

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires étrangères

Mercredi
15 juin 2011
Séance de 10 h 15

Compte rendu n°70

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

– Audition de M. Kenneth Roth, directeur exécutif de Human Rights Watch (*ouverte à la presse*) 2

Présidence
de M. Axel Poniatowski,
président,



Audition de M. Kenneth Roth, directeur exécutif de Human Rights Watch.

La séance est ouverte à dix heures quinze.

M. le président Axel Poniatowski. Depuis 1993, M. Kenneth Roth est à la tête de *Human Rights Watch*, organisation de défense des droits de l'homme fondée en 1978, qui s'est développée rapidement pour devenir l'une des plus influentes du monde. Si son budget de 45 millions dollars et son effectif de près de 300 permanents restent modestes, comparés à ceux des chancelleries ou d'autres organisations internationales, l'efficacité de ses veilleurs, sur le terrain, lui a permis d'enregistrer de nombreux succès. Co-lauréate du prix Nobel de la paix en 1997, elle s'est notamment illustrée par son combat pour faire adopter la convention interdisant les bombes à sous-munitions et pour créer la Cour pénale internationale. On lui doit en partie le fait que la défense des droits de l'homme soit devenue une des dimensions de la politique étrangère des pays démocratiques, qui ne peuvent plus rester sourds aux appels de l'opinion publique internationale. M. Roth nous dira quelle est sa position à cet égard, quelles méthodes privilégie son organisation et en quoi elle se distingue de ses homologues, notamment d'*Amnesty International*. Peut-être évoquera-t-il plus précisément certaines situations, bien qu'il soit impossible d'épuiser la longue liste des violations faites aux droits de l'homme.

M. Kenneth Roth, directeur exécutif de *Human Rights Watch*. Je suis d'autant plus heureux d'être parmi vous que Human Rights Watch a des rapports étroits avec la France. Le Parlement français est pour nous un interlocuteur essentiel, qui nous aide à faire avancer nos valeurs dans le monde entier.

Nous travaillons régulièrement dans près de quatre-vingt-dix pays. Un chercheur – juriste, journaliste ou universitaire –, qui habite dans le pays concerné ou suffisamment près pour s'y rendre fréquemment, effectue des enquêtes détaillées sur le terrain. Il rencontre des témoins, des victimes de violations des droits de l'homme ou toute personne à même de fournir des informations directes et fiables, qu'il collecte afin d'établir régulièrement des rapports. Chaque semaine nous publions en moyenne deux rapports et une dizaine de communiqués plus concis. Par leur biais, nous exerçons une pression sur les pays. Grâce à la presse, qui couvre largement nos activités, nous faisons jouer le ressort de la honte. Dans le monde actuel, il n'y a heureusement plus un pays, auquel il ne soit pas pénible d'être dénoncé au titre du non-respect des droits de l'homme.

Nous travaillons le plus possible avec les grandes puissances, auxquelles nous demandons de mettre leur influence au service de notre cause. À ce titre, j'ai rencontré hier votre ministre des affaires étrangères, M. Juppé. Nous nous entretenons fréquemment avec des représentants des gouvernements des États-Unis, de l'Allemagne ou de la Grande-Bretagne. Nous avons également un bureau à Tokyo, et nous en ouvrons actuellement en Afrique du Sud, en Inde et au Brésil, car nous voulons nouer des rapports étroits avec tout État qui possède une influence importante afin de partager nos informations et lui faire des suggestions. Quand on constate de graves abus – génocides, crimes de guerre, crimes contre l'humanité –, nous aidons les tribunaux internationaux à traduire leurs auteurs en justice. Nos chercheurs apportent des éléments de preuve ou servent de témoins experts. Enfin, nous fournissons au tribunal le soutien politique nécessaire pour qu'il puisse arrêter les accusés, comme dans le cas d'Omar el-Bechir par exemple.

S'il existe dans le monde nombre d'organisations de défense des droits de l'homme, telles que la FIDH en France, Human Rights Watch et *Amnesty International* sont les deux plus grosses organisations vraiment internationales, même si Amnesty est une organisation de taille bien plus importante que la nôtre ; son budget global est de quatre à cinq

fois supérieur au nôtre. Nous travaillons beaucoup avec cette dernière, que nous considérons comme notre alliée. Celle-ci est perçue comme une organisation de masse, capable de mobiliser l'opinion, de l'inciter à écrire des lettres ou à participer à des manifestations. Human Rights Watch n'a pas ce système de large base de militants. Nous travaillons essentiellement avec la presse et les États puissants, comme la France, pour inciter certains pays à s'amender.

À plusieurs occasions, votre pays a considérablement aidé notre organisation. Quand l'Union européenne a signé un accord de partenariat et de coopération avec le Turkménistan, votre commission a objecté que celui-ci viole de manière éhontée les droits de l'homme, dont le respect, aux termes de l'article 2 du traité sur l'Union, est une condition nécessaire à la conclusion de tout accord de partenariat. Sur cette base, vous vous êtes opposés à cet accord absurde, ce dont je vous félicite. C'était la seule attitude possible, à moins qu'on ne veuille retirer toute signification à cet article 2.

Ce dossier n'est pas le seul pour lequel la France agit comme un fer de lance en matière de défense des droits de l'homme. Notre organisation tente activement de convaincre le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies d'adopter une résolution pour mettre fin au traitement atroce infligé par les autorités syriennes aux manifestants qui aspirent à davantage de démocratie. La partie est difficile, puisque la Russie et la Chine menacent d'opposer leur droit de veto mais, si nous parvenons à les isoler au sein du Conseil, il est probable qu'elles préféreront s'abstenir, et que la résolution sera approuvée.

C'est ainsi qu'a été adoptée la résolution relative à la Libye. Dès lors que l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud ont accepté de l'appuyer, la Chine et la Russie, ne voulant pas se retrouver à l'écart sur la scène mondiale, ont consenti à la voter. L'essentiel est de convaincre, non les pays occidentaux, déjà favorables à la résolution, mais les démocraties du Sud que j'ai citées. La France leur demande d'ailleurs d'adopter des politiques étrangères en accord avec leurs valeurs nationales, c'est-à-dire d'unifier leurs politiques extérieure et intérieure. Des tendances positives émergent dans ces pays, mais les membres de l'Union européenne doivent continuer, comme les États-Unis, à encourager le processus.

Certains pays, qui jugent disproportionnée toute utilisation de la force militaire visant, non à protéger la population civile, mais à changer le régime, citent l'exemple de la Libye pour récuser le projet de résolution concernant la Syrie. Selon nous, le fait d'approuver ou non l'action de l'OTAN en Libye ne peut servir de prétexte pour laisser souffrir la population syrienne. Je me réjouis que la France, au même titre que le Royaume-Uni, ait adopté une position aussi visible. Human Rights Watch travaille de concert avec vous pour faire comprendre à Bachar el-Assad qu'il n'a pas le droit de tuer les manifestants.

Le Président de la République française a joué un rôle considérable pour mobiliser ses partenaires contre Kadhafi, ce qui, en poussant l'OTAN à réagir, a permis de sauver un grand nombre de vies. La chute de Benghazi ou de toute autre ville détenue par l'opposition se serait achevée dans un bain de sang, comme en atteste le traitement subi par la population de Tripoli. En la matière, nous saluons une fois encore le *leadership* de la France, qui a permis de protéger les civils.

Son rôle n'a pas été moins important en Côte-d'Ivoire, où, il y a quelques semaines, la population était en passe d'être détruite par la guerre que se livraient les forces d'Alassane Ouattara et de Laurent Gbagbo. Seule l'aide militaire apportée par la France aux actions de maintien de la paix menées par l'ONU a fait comprendre aux partisans de Laurent Gbagbo qu'il était inutile de se livrer à un carnage pour le maintenir au pouvoir, au mépris de la décision des urnes.

Autant de domaines où la France, qui s'est illustrée depuis des siècles dans la défense des droits de l'homme, a soutenu les valeurs que nous défendons, ce qui explique que nous soyons heureux de travailler à vos côtés. Il est cependant de mon devoir d'appeler votre attention sur quelques dossiers dans lesquels nous aimerions qu'elle en fasse un peu plus.

Le plus délicat est sans doute celui de la Chine, laquelle feint de s'indigner chaque fois qu'on pointe ses insuffisances en matière de respect des droits de l'homme. Pour diviser les pays européens, elle a exercé contre ceux qui l'ont dénoncée des représailles qui en ont favorisé d'autres. Quand M. Sarkozy a rencontré le Dalaï-lama ou que des manifestants ont défilé à Paris avant les Jeux olympiques de Pékin, elle a pris des mesures de rétorsion contre la France. Plus récemment, lorsque Liu Xiaobo a reçu le prix Nobel de la paix, elle s'en est prise à la Norvège. Face à la Chine, qui divise pour mieux régner, nous aimerions que l'Union européenne développe une stratégie commune. Au lieu de se contenter de dialogues formels intergouvernementaux, elle devrait inscrire les droits de l'homme à l'ordre du jour de toute réunion à laquelle assiste un officiel chinois. Le sujet serait dès lors impossible à contourner et chaque fois que la Chine voudra parler avec l'Union, elle devra aussi parler des droits de l'homme. Le dialogue semble être conçu de façon à n'avoir aucune influence car il est aujourd'hui relégué au second plan, laissé à la responsabilité de diplomates de rang intermédiaire, qui en parlent en aparté, sans la présence de journalistes, ne donnant aucun élément de comparaison ou compte-rendu public des discussions. Pendant ce temps, les officiels de haut rang continuent de dire qu'ils n'ont pas besoin d'aborder le sujet, puisque ce dialogue a lieu. Nous n'avons rien contre celui-ci, mais il ne faut pas le confondre avec une politique de défense des droits de l'homme. Nous souhaitons que la France encourage l'Union à adopter une politique publique, au niveau de ses dirigeants, pour faire pression sur la Chine.

Nous ne sommes pas plus satisfaits de la position française vis-à-vis du Bahreïn. Si la violence n'y atteint pas le même niveau qu'en Libye, en Syrie ou au Yémen, les autorités ont réprimé sans merci toute opposition politique. Elles détiennent six cents dissidents, soit une personne sur mille, ce qui est considérable. Il arrive souvent que les détenus – des parlementaires, des leaders de l'opposition ou de simples manifestants, voire des médecins qui les ont soignés – disparaissent ou soient torturés. Or la France, comme la Grande-Bretagne et les États-Unis, s'est contentée d'encourager le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition. Je le répète, nous n'avons rien contre le dialogue, mais comment pourrait-il avoir lieu quand une si grande partie de l'opposition est derrière les barreaux ? Aucune pression réelle ne s'exerce pour la faire libérer. Hier encore, le Gouvernement a annoncé que le dialogue serait mené, non par le prince de la couronne, qui est réformiste, mais par le président du parlement, qui passe pour être un partisan de la ligne dure du gouvernement. C'est dire que tout espoir de réconciliation entre les Sunnites et les Chiites semble compromis. La France doit peser de tout son poids pour que le dialogue intervienne dans un cadre politique approprié, caractérisé par le respect des droits de l'homme.

De retour du Caire, je suis disposé à aborder la question égyptienne ou, plus largement, celle du « printemps arabe ». Mais peut-être souhaitez-vous évoquer d'autres sujets.

M. le président Axel Poniatowski. Je rappelle que, le 7 avril 2010, notre commission a refusé de ratifier le projet d'accord avec le Turkménistan, attendant de ce pays qu'il respecte davantage les droits de l'homme, et qu'il libère M. Sapardourdy Khadjiev et M. Annakourban Amanklytchev, qui avaient travaillé pour France 2. Il semble que ces deux citoyens turkmènes soient toujours en vie et reçoivent régulièrement des visites de leurs familles en prison, où ne peut cependant pénétrer aucune organisation internationale. A ce

jour, la France, le Royaume-Uni et le Parlement européen sont les seules entités qui n'ont pas autorisé la ratification de cet accord.

Dans quel cas jugez-vous que le respect des droits de l'homme justifie l'usage de la force ? Que pense Human Rights Watch de « la responsabilité de protéger les populations », dont le principe a été voté par les Nations unies en 2005 ?

M. François Rochebloine. Quelle est la position de votre organisation sur la situation des territoires palestiniens, notamment sur la tentative de débarquement de la flottille dans la bande de Gaza ?

Je salue l'action que vous avez menée avec Handicap International contre les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions. Si la France peut être fière d'avoir été un des premiers États à signer la convention d'Ottawa, puis celle d'Oslo, ni la Chine ni les États-Unis ni la Russie ni l'Inde ni le Pakistan ne les ont ratifiées. Si vous poursuivez le combat, comment la France, pionnière sur ces deux dossiers, peut-elle vous aider ?

M. Michel Terrot. La région des grands lacs africains est souvent oubliée des médias. Qu'en est-il du respect des droits de l'homme dans ce secteur, particulièrement dans la République démocratique du Congo ?

M. François Loncle. Vous avez évoqué le bien-fondé de l'intervention militaire en Libye mais non ses conséquences pour les civils, ni le fait que les armes, qu'on dérobe actuellement dans les zones de guerre, profitent parfois aux terroristes.

Le rapport de Dick Marty sur le Kosovo, adopté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, est édifiant. Le Premier ministre de ce pays aurait commandité des dizaines d'assassinats, et l'UCK organisé un monstrueux trafic d'organes. Votre organisation a-t-elle enquêté sur ce dossier ?

En ce qui concerne la Côte-d'Ivoire, *Amnesty International* vient de briser le discours unique qui, récemment encore, opposait le méchant Gbagbo au gentil Ouattara. Or, *Amnesty* a révélé que les exactions commises par les milices de George Soro avaient été considérables. Si Laurent Gbagbo devait être traduit devant un tribunal ivoirien ou international, il devrait pour le moins être accompagné de Guillaume Soro. Quelle est votre position sur ce point ?

M. Robert Lecou. Je m'associe à la question de M. Rochebloine sur les territoires palestiniens. Par ailleurs, comment appréciez-vous l'attitude des États-Unis vis-à-vis de la Chine ?

M. Jean-Claude Guibal. Comment définissez-vous les droits de l'homme ? Les premiers à les menacer sont-ils les États ? Avez-vous le sentiment de défendre une idéologie ethnocentrique ? En un mot, quelle est votre approche philosophique du sujet ?

Vous gérez un budget de 45 millions de dollars. Quels en sont les principaux contributeurs ? Qui finance votre organisation ?

M. Jean-Paul Bacquet. Je salue votre action pour la défense des droits de l'homme et la défense des opprimés, mais je me demande moi aussi comment votre budget est passé de 6,5 millions de dollars en 1993 à 45 millions aujourd'hui. Puisque vous êtes une organisation non gouvernementale (ONG) et non une agence de lobbying, vous ne rapportez rien à personne. Qui sont vos donateurs ?

Mme Martine Aurillac. Menez-vous actuellement des enquêtes sur les exactions commises au Congo, en Côte-d'Ivoire ou au Rwanda, où se poursuivent des procès fondés en grande partie sur de faux témoignages ?

M. Patrick Labaune. Les chercheurs sont la clé de votre action. Ne font-ils pas l'objet de pression de la part des États ? Quel est leur profil ? Sur quelles bases leur faites-vous confiance, sachant que leur approche est nécessairement subjective ?

M. Kenneth Roth. Human Rights Watch n'est pas une organisation pacifiste. Nous pensons que la guerre est parfois nécessaire, notamment quand les civils sont massacrés en masse. Dans ce cas, ceux qui peuvent intervenir ont le devoir de le faire. C'est pourquoi en de rares occasions, nous appelons à l'intervention militaire menée dans le but de protéger les vies humaines. Nous croyons également à la responsabilité de protéger les populations, dont l'origine est le concept français de droit d'ingérence. Toutefois, avant que la guerre ne soit nécessaire, on peut intervenir de manière non militaire, notamment sur le plan économique ou diplomatique.

En ce qui concerne la bande de Gaza, notre organisation a beaucoup travaillé, il y a trois ans, pour traiter les crimes de guerre et relever les violations à la convention de Genève commises par les deux parties. Le siège dure toujours, même si l'aide humanitaire arrive plus facilement. Alors même que l'Égypte a ouvert ses frontières à la circulation des personnes, elle s'oppose encore – de manière incompréhensible – à celle des biens, qui ne peuvent passer que par les postes israéliens. Autant dire qu'ils ne sortent pas, ce qui a pour effet de détruire l'économie dans la bande de Gaza. Certes, on n'y meurt pas de faim, grâce à l'aide humanitaire, mais, faute de pouvoir exporter, les entreprises ne fonctionnent pas. Nous sommes favorables à toute initiative qui permettra de mettre fin au siège. Tant Israël que l'Égypte sont responsables de ce blocus et il faut faire pression sur ces deux États.

En ce qui concerne les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions, vous avez entièrement raison : les États-Unis, comme nombre d'autres grandes puissances, n'ont aucune intention de ratifier les conventions dans un avenir proche. J'ai insisté en vain à ce sujet auprès du Pentagone. Cependant, ces textes ont contribué à stigmatiser suffisamment ces armes pour qu'aucun des pays non signataires n'oserait les utiliser, ce qui représente en soi une victoire.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo, nous avons deux préoccupations. La première tient à l'approche des élections. Le dernier scrutin avait donné lieu à un déchaînement de violence : 200 personnes avaient été tuées. Human Rights Watch envisage d'envoyer quelqu'un qui resterait à Kinshasa durant toute l'année électorale pour rendre compte des violences le cas échéant et faire pression pour qu'elles cessent. Notre seconde préoccupation tient à ce que la guerre se poursuit à l'est, avec son lot de violences sexuelles et de viols. Depuis un an, nous insistons pour que le Gouvernement accepte une présence internationale qui rendrait le système judiciaire plus efficace. Le ministre de la justice a approuvé le principe de la création d'un tribunal mixte associant des participants nationaux et internationaux. Le parlement congolais étudie la proposition, que la communauté internationale appuie politiquement et financièrement. S'il l'approuve, cela marquera la fin de l'impunité dont bénéficient tant d'auteurs de violences sexuelles.

Les preuves rassemblées au Kosovo par Human Rights Watch rejoignent celles du rapport de Dick Marty. Pour l'heure, l'essentiel est d'enquêter sur les allégations extrêmement sérieuses dont il fait état. Malheureusement, les enquêtes impliquent les dirigeants du Kosovo, ce qui explique une certaine hésitation avant de regarder de trop près des faits qui risqueraient de salir un allié de beaucoup de gouvernements occidentaux.

M. François Loncle. Qui hésite ?

M. Kenneth Roth. Les États-Unis, tout comme certains États occidentaux proches des Kosovars, mais il est essentiel que les enquêtes se poursuivent de manière crédible et critique.

Je pense comme vous que ce serait une erreur de décrire Alassane Ouattara comme un ange et Laurent Gbagbo comme un démon. La situation est plus complexe. De part et d'autre, des atrocités ont été commises, qu'ont dénoncées plusieurs organisations, dont la nôtre. Nul ne prétend que les soutiens d'Alassane Ouattara aient agi sur son ordre, mais une incertitude demeure sur le rôle de Guillaume Soro, qui commandait les forces. Si le nouveau Président prétend vouloir faire appliquer la loi en Côte-d'Ivoire, il est essentiel qu'il n'en exempte pas son Premier ministre.

L'attitude des États-Unis envers la Chine est en train de changer. La position d'abord adoptée par Barack Obama était pathétique. Il pensait qu'en évitant gentiment de parler des droits de l'homme, il se constituerait un capital politique dont il pourrait user à sa guise. Avant son premier voyage en Chine, il a refusé de rencontrer le Dalaï-lama, et Hillary Clinton a déclaré, ce qui est aberrant, que la question des droits de l'homme n'interférerait pas dans les relations sino-américaines. Le seul effet de cette politique a été d'affaiblir Barack Obama aux yeux des Chinois. Celui-ci a compris la leçon, et il s'est montré plus énergique quand Hu Jintao s'est rendu à Washington. Tandis qu'Hillary Clinton prononçait un discours très fort sur le respect des libertés sur internet en Chine, il a rencontré des experts des droits de l'homme en Chine. Il a abordé publiquement la question avec Hu Jintao lors de la conférence de presse. Il m'a même invité au dîner d'État, où j'étais assis à côté de l'ambassadeur de Chine, ce qui prouvait qu'il ne mettrait pas la question sous le tapis. Cette nouvelle attitude, loin de détruire la relation sino-américaine, a fait des droits de l'homme une donnée importante de la politique des États-Unis envers la Chine. Si la majorité des États en usent ainsi publiquement, les Chinois n'auront pas d'autre choix que de se conformer à nos attentes.

Comment définir les droits de l'homme en termes philosophiques ? À mon sens, le point essentiel est la dignité de l'être humain. La liberté d'expression, le droit de ne pas être emprisonné sans jugement, les droits économiques et sociaux, celle d'être en bonne santé ou de se nourrir ou se loger sont toutes liées à cette notion, qui est au cœur du concept des droits de l'homme. Cela dit, notre organisation n'engage pas de grandes discussions philosophiques, parce qu'elle s'appuie sur des principaux traités ratifiés par la plupart des gouvernements du monde. Notre justification passe donc moins par la philosophie que par le droit positif.

Plusieurs questions m'ont été posées sur le financement de Human Rights Watch. Notre politique est très stricte : nous n'acceptons aucune aide qui provienne directement ou indirectement d'un gouvernement quel qu'il soit, ce qui garantit notre indépendance. Nous devons pouvoir critiquer un État sans craindre de perdre une contribution. Nos ressources proviennent de particuliers ou de fondations privées. Jean-Louis Servan-Schreiber, ici présent, préside à Paris un comité de personnes qui nous soutiennent à Paris. En tout, il existe dix-huit comités de ce type en Europe, en Amérique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie. Ils sont constitués de gens qui croient fermement à nos valeurs, nous aident à répandre la bonne parole, à ouvrir des portes et à rencontrer des personnalités influentes et à financer l'organisation. C'est ainsi que nous réunissons les quelque 48 millions de dollars qui constituent aujourd'hui notre budget.

Au nord-est du Congo sévit l'Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army*), venue du nord de l'Ouganda, dont les troupes ont été constituées

par le rapt d'enfants pour les utiliser comme esclaves militaires ou sexuels. Fuyant la Cour de justice internationale qui a inculpé le leader charismatique Joseph Kony et son entourage, elle survit dans l'Est du Congo en attaquant les villages, en massacrant la population et en volant des enfants. On se concentre généralement sur la guerre dans les Kivus, mais il est essentiel que quelqu'un se charge d'arrêter Joseph Kony. On peut espérer, en effet, qu'en son absence la LRA se disloquera. Certains observateurs pensent que les forces françaises situées dans les parages pourraient aider l'armée ougandaise, qui ne pourra pas procéder à l'arrestation sans le soutien d'une force militaire occidentale.

Vous avez fait allusion aux faux témoignages produits au Rwanda devant les juridictions *gacaca*, système de justice informel auquel le Gouvernement a recouru pour couvrir le nombre considérable de procès liés au génocide. La semaine dernière, un rapport a détaillé son fonctionnement. Nul ne remet en cause l'idée qu'il faille suppléer le système de justice classique, compte tenu du nombre de génocidaires incarcérés qui attendent toujours leur procès. Mais les *gacaca* posent problème à cause de l'absence de tutelle judiciaire, du manque de possibilités de recours à un tribunal normal et des faux témoignages. Les efforts consentis par l'État rwandais pour pallier le problème restent insuffisants. Nous sommes en discussion avec lui à ce sujet.

Un autre problème du Rwanda est le resserrement de l'espace politique. Le président Kagamé, souvent encensé pour avoir amélioré l'économie, a fait preuve d'une grande intolérance envers la dissidence. Nombre de dirigeants politiques et de journalistes qui critiquaient Kagamé ont été tués ou arrêtés. Le fait qu'il ait mis fin au génocide ne doit pas lui servir de prétexte pour couvrir des abus très graves et faire de son pays un État policier.

Qui sont nos chercheurs et comment travaillent-ils ? Nous avons la chance de pouvoir recruter des gens exceptionnels. Quand un poste est vacant, nous recevons entre 300 et 500 candidatures, ce qui nous permet le luxe de recruter des personnes extrêmement compétentes, qui parlent la ou les langues nécessaires – en tout, nos employés en parlent quatre-vingts –, connaissent le terrain et surtout qui soient suffisamment mûres pour mener des enquêtes minutieuses dans un contexte politique délicat. Nous les formons à vérifier chaque information, car un témoignage ne suffit pas. Il faut multiplier les sources et confronter les données, afin de ne publier que des informations dont nous sommes sûrs. La rigueur est un aspect essentiel de la formation de nos chercheurs. En outre, avant d'être publié, tout rapport est examiné à la loupe par des experts de formation différente, ce qui permet toutes sortes de vérifications. Dès lors, nous pouvons en garantir l'exactitude.

Nos chercheurs sont évidemment soumis à des pressions. Ils reçoivent des menaces de mort, et peuvent être arrêtés. Quand des États tentent de nous exclure totalement de leur territoire, nous n'hésitons pas à y faire entrer clandestinement des gens. Nous protégeons nos chercheurs avec le plus grand soin, sans pour autant céder aux pressions qu'exercent certaines autorités pour cacher leurs abus.

M. Claude Birraux. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la gouvernance de votre organisation ? Ses dirigeants sont-ils élus librement et démocratiquement ? Ses comptes sont-ils publiés et certifiés ?

Hier, j'ai rencontré longuement Richard Stallman, l'apôtre des logiciels libres. Il s'inquiète du fait que les programmes utilisés par des moteurs de recherche comme Google contiennent des portes dissimulées, qui permettent d'extraire des informations sur la vie privée des utilisateurs. N'est-ce pas une nouvelle piste pour Human Rights Watch ?

M. Jean-Pierre Kucheida. Je vous félicite de l'action que vous menez. En comparant Human Rights Watch à *Amnesty International*, vous avez souligné que la première jouait sur la honte des États et la seconde sur la pression populaire ou individuelle. Peut-être devriez-vous aussi utiliser ce levier, dont j'ai pu mesurer l'efficacité.

Quel est votre avis sur la Birmanie et sur le Soudan d'Omar el-Bechir, notamment sur la partition qui doit intervenir le 9 juillet ?

Considérez-vous que la présence des troupes occidentales se justifie toujours en Afghanistan ?

Enfin, que pensez-vous des prisons françaises et de la réforme de la garde à vue ?

M. Jacques Myard. Votre organisation est née de la troisième corbeille des accords d'Helsinki, qui, en consacrant la libre circulation des idées, a contribué à faire évoluer l'URSS. La notion de droits de l'homme n'est-elle pas le bras séculier d'une politique étrangère tant française qu'américaine ? Quels sont vos liens avec le département d'État, dès lors que vous êtes une fondation de droit américain, dont le financement reste pour moi assez obscur ? N'est-il pas paradoxal de faire la guerre au nom des droits de l'homme ? La conception que vous défendez est-elle universelle ou reflète-t-elle une vision occidentale, qu'on pourrait opposer à celle de la Chine ou des pays arabes ? Je reconnais cependant que je serais le premier à réclamer le respect des droits de l'homme si j'étais menacé dans mon intégrité.

M. Jean-Michel Boucheron. Que pensez-vous du rapport de Richard Goldstone ? Pourquoi son auteur s'est-il rétracté ? A-t-il reconnu ses erreurs d'analyse ou a-t-il subi des pressions ?

M. Dominique Souchet. Au Pakistan, la loi sur le blasphème met en cause la liberté de conscience. Le gouverneur du Penjab et le ministre des minorités religieuses ont été assassinés pour avoir envisagé de l'abolir. Les conditions d'emprisonnement inhumaines d'Asia Bibi, victime emblématique de ce texte, mettent sa vie en danger, même si sa condamnation à mort n'est pas mise à exécution. Menacée, sa famille est obligée de se cacher. Comment agissez-vous dans ce dossier, et quelles sont vos perspectives ?

M. Jean-Michel Ferrand. Je m'interroge, comme M. Loncle, sur les accusations de Dick Marty contre les dirigeants de l'UCK, accusés de s'être livrés à un trafic d'organes. Si les faits ne sont pas avérés, ceux qui ont été mis en cause doivent être rapidement disculpés. Dans le cas inverse, êtes-vous prêt à porter ce dossier sur la place publique, malgré les réticences de certains États ? Votre organisation peut-elle se constituer partie civile devant le tribunal pénal international ou du moins produire des pièces devant lui ?

M. Jacques Remiller. Selon *Amnesty International*, l'Iran aurait procédé durant le premier semestre de 2011 à 200 exécutions, chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes. Pouvez-vous faire le point sur ce dossier, ainsi que sur la répression chinoise au Tibet et sur l'évolution des droits de l'homme à Cuba ?

M. Kenneth Roth. Les comptes de notre organisation, audités par une société réputée, sont publics. Ils sont accessibles sur notre site. Je me tiens à votre disposition pour vous fournir directement tout renseignement à ce sujet. Notre fonctionnement est celui de toutes les ONG basées au États-Unis: les membres du Conseil d'administration (*Board*) choisissent ensemble les nouveaux membres pour leur succéder. Je travaille sous la responsabilité du conseil d'administration, dont les trente-six membres, notamment Jean-

Louis Servan-Schreiber, ont été choisis de manière démocratique. Leur mandat est de trois ans renouvelables.

M. Jacques Myard. Qui sont les membres du conseil ?

M. Kenneth Roth. Il est formé de 36 personnalités de premier plan venues du monde entier. Le président du conseil, James F. Hoge, qui était auparavant rédacteur en chef de la revue *Foreign Affairs*. Les membres du conseil d'administration sont des personnalités du monde entier connues pour leur fort attachement aux droits de l'homme. La liste est publique si vous souhaitez la consulter.

À l'égard de la Birmanie, il faut jouer de la carotte, mais aussi du bâton. Pour le dialogue, on ne peut prêter foi au nouveau gouvernement, qui ressemble fort à l'ancien gouvernement militaire. Si les uniformes ont disparu, les comportements ne changent pas. La prochaine étape à envisager pour faire monter la pression est la création d'une commission d'enquête sur les exactions commises dans le pays. Il serait logique qu'elle trouve place dans une résolution parrainée par l'Union européenne, lors de la prochaine assemblée générale de l'ONU. Nous espérons que la mesure sera adoptée cette année à New York.

Au Soudan, nous avons tous observé le mauvais comportement d'Omar el-Béchir depuis quelques semaines, notamment le bombardement de Kordofan-Sud. Mais que pouvait-on attendre de lui, après vingt et un ans de crimes impunis et la politique qu'il a menée au Darfour ? Un mandat d'arrêt a enfin été émis à son encontre, mais aucune pression véritable ne s'exerce sur le Soudan pour le livrer. Sans doute el-Béchir est-il persuadé qu'il ne craint rien et peut continuer à agir à sa guise. Il faut donc envisager des sanctions sérieuses et ciblées à l'égard de hauts fonctionnaires soudanais, tant qu'il n'aura pas été livré. Des mesures de ce type ont permis la récente arrestation de Ratko Mladic. Dès que la Serbie a compris que, tant qu'elle continuerait à le cacher, elle n'entrerait pas dans l'Union européenne, elle a changé d'attitude. On peut espérer que le Soudan se ravisera à son tour.

Notre préoccupation principale, en Afghanistan, est la réconciliation avec les talibans, car la solution ne peut être seulement militaire, et doit également être politique. Il est à craindre que les puissances de l'OTAN, trop heureuses de se retirer, ne livrent le pays à des forces qui traitent les femmes avec brutalité, ce qui nous renverrait des années en arrière. C'est pourquoi nous les encourageons à s'assurer que ceux à qui ils donneront le pouvoir n'ont pas un lourd passé derrière eux, notamment en termes de droits des femmes. Elles assureraient ainsi de meilleures perspectives à l'Afghanistan.

Notre organisation est impliquée dans *Global Network Initiative*, qui vise à édicter des normes, non seulement pour éviter la censure dans les pays répressifs, mais aussi pour garantir le droit à la vie privée, sur laquelle pèsent bien des menaces. Human Rights Watch n'édicte pas de normes, mais encourage les grands prestataires de service internet à dévoiler publiquement leurs pratiques. Yahoo, Microsoft et Google ont souscrit à sa demande, à la différence de Facebook, qui détient le plus grand nombre de données privées. Si ce réseau ne veut pas adopter nos normes, nous l'incitons du moins à révéler ses usages. Il ne peut continuer à s'abriter derrière sa jeunesse, puisqu'il s'agit désormais d'un géant mondial.

Peut-on faire la guerre au nom des droits de l'homme ? On y est parfois obligé. Cela dit, le concept d'intervention humanitaire a pu être mal utilisé. George W. Bush a déclaré la guerre à l'Irak pour de nombreuses raisons, mais les droits de l'homme n'en faisaient pas partie, c'est venu après. Depuis lors, le concept d'intervention humanitaire est utilisé avec plus de réticence, mais nous devons nous le réapproprier, car il est essentiel.

Certains d'entre vous se sont interrogés sur l'universalité des droits de l'homme. Je voyage partout dans le monde, et je n'ai jamais rencontré personne qui souhaite être torturé ou exécuté sans jugement, ou qui accepte de se voir contester le droit de dire ou de lire ce qu'il veut ou encore de choisir sa religion ou ceux avec qui il s'associe. Il existe des valeurs universelles, qui n'excluent pas des différences culturelles autour de certains domaines sensibles : le rôle de la femme dans la société, la place réservée aux minorités sexuelles ou certains aspects de la liberté de culte. À leur égard, il n'y a pas de consensus, mais le rôle de notre organisation et de toutes celles qui défendent les droits de l'homme est de se ranger du côté de ceux dont les droits sont opprimés par les puissants, par exemple du côté des femmes saoudiennes qui ne veulent pas être traitées comme des personnes de second rang, même si c'est dans la culture saoudienne. L'important est que l'individu puisse exercer son choix, au lieu d'être soumis à la volonté de l'État.

De son rapport, Richard Goldstone n'a retiré qu'une seule accusation : le fait qu'Israël ait délibérément ciblé des civils. Je n'ai pas de problème avec le fait que cette allégation ait été retirée car elle nous semblait inexacte. Human Rights Watch n'a d'ailleurs jamais porté cette accusation. Si l'on a vu quelques cas de soldats tuant délibérément des civils palestiniens, il s'agissait de cas trop isolés pour en conclure qu'Israël avait pour politique de tuer des civils. Le retrait de cette accusation ne nous gêne donc pas, et il ne remet pas en cause le reste du rapport, notamment l'affirmation selon laquelle Israël aurait eu pour politique d'utiliser des bombes au phosphore blanc et l'artillerie lourde dans des zones très densément peuplées et aurait détruit de manière intentionnelle un grand nombre d'infrastructures civiles pour des motifs apparemment punitifs. On peut seulement regretter que la remise en cause d'un point du rapport ait semé le doute concernant le reste du rapport, qui reste tout à fait valable.

Au Pakistan, notre organisation a été très fortement impliquée dans la dénonciation de la loi sur le blasphème, ou plutôt de son détournement dans le but de persécuter des chrétiens, souvent pauvres, ayant eu des différends avec leurs voisins musulmans. Non seulement le ministre des minorités religieuses a été assassiné, mais le gouverneur du Penjab a été abattu par son garde du corps, lequel a été applaudi quand il a comparu devant le tribunal. Human Rights Watch a dénoncé cet état de fait, en regrettant la faiblesse du président Zardari, qui n'a même pas le courage de défendre un ministre de son propre parti. Nous n'en poursuivons pas moins notre action.

J'ai toute raison de croire que les allégations de Dick Marty concernant le Kosovo, si graves qu'elles soient, sont crédibles. Nous insistons pour qu'une véritable enquête pénale soit entreprise, de manière plus formelle que celle qu'il a menée à bien. Si Human Rights Watch ne peut se porter partie civile, nous sommes tout disposés à fournir les éléments de preuve que nous avons réunis ou témoigner comme experts dans d'éventuels procès.

Vos dernières questions portaient sur l'Iran, le Tibet et Cuba.

L'Iran a procédé à des répressions très sévères. Il y a deux ans, le « printemps » persan s'est terminé dans le sang. Les *bassidji*, milices informelles qui appuient l'État, répriment durement les manifestations qui continuent. Les exécutions se sont multipliées. La plupart des victimes sont accusées de trafic de stupéfiants. On reproche aux autres des crimes plus vagues, comme le blasphème. Le pays reste particulièrement répressif et il faut éviter que le débat sur le programme nucléaire ne relègue au second plan la question des droits de l'homme.

Les plus récentes répressions chinoises ne se sont pas déroulées au Tibet, mais dans une région de Chine peuplée par les Tibétains : plus de 200 moines du monastère de Kirti, qui avaient protesté contre les mauvais traitements infligés à l'un d'eux, ont purement et simplement disparu. Nous ne savons pas où ils sont détenus. La Chine a réagi dans ce cas comme elle le fait pour tout type de manifestation : elle a réprimé, de la manière la plus rapide et brutale possible. Sur un plan plus général, nous sommes préoccupés par le déplacement massif de l'ethnie tibétaine décidé par des personnes de nationalité et de culture han, par la marginalisation économique et sociale des Tibétains et par la répression politique sévère de toute personne qui continue à prêter allégeance au Dalaï-lama ou à demander davantage d'autonomie pour la province du Tibet.

Enfin, nous nous réjouissons de constater que la plupart des prisonniers politiques détenus à Cuba sont progressivement libérés, mais on ne peut réellement parler d'ouverture politique puisque les dissidents sont toujours harcelés. Ils peuvent être victimes de groupes organisés par l'État ou, sinon incarcérés, du moins gardés à vue. L'accès à internet est sévèrement réglementé. Il reste beaucoup de chemin à parcourir avant que les choses ne s'améliorent sur l'île. L'embargo américain a donné aux frères Castro un prétexte idéal pour couvrir leur mauvaise gestion économique. Notre organisation appelle depuis longtemps à ce qu'on mette fin à cette mesure contre-productive et inefficace. Mieux vaudrait que l'Europe, l'Amérique du Nord et certains États latino-américains développent une stratégie de pression multilatérale à l'encontre du gouvernement cubain, et fassent entendre clairement que la société fermée que continuent de diriger les frères Castro ne peut être acceptée par le reste du monde.

M. le président Axel Poniatowski. Monsieur Roth, nous vous remercions.

La séance est levée à onze heures trente.

Membres présents ou excusés

Commission des affaires étrangères

Réunion du mercredi 15 juin 2011 à 10 h 15

Présents. - Mme Sylvie Andrieux, Mme Martine Aurillac, M. Jean-Paul Bacquet, M. Christian Bataille, M. Claude Birraux, M. Roland Blum, M. Jean-Michel Boucheron, M. Loïc Bouvard, M. Jean-Christophe Cambadélis, M. Hervé de Charette, M. Dino Cinieri, M. Alain Cousin, M. Michel Destot, M. Jean-Pierre Dufau, M. Jean-Paul Dupré, M. Jean-Michel Ferrand, M. Alain Ferry, Mme Marie-Louise Fort, M. Jean-Claude Guibal, Mme Élisabeth Guigou, M. Jean-Jacques Guillet, M. Serge Janquin, M. Jean-Pierre Kucheida, M. Patrick Labaune, M. Robert Lecou, M. François Loncle, M. Jacques Myard, M. Henri Plagnol, M. Axel Poniatowski, M. Éric Raoult, M. Jacques Remiller, M. François Rochebloine, M. Jean-Marc Roubaud, M. Dominique Souchet, M. Michel Terrot

Excusés. - Mme Nicole Ameline, M. Jacques Bascou, M. Alain Bocquet, Mme Chantal Bourragué, M. Pierre Cohen, M. Michel Delebarre, M. Hervé Gaymard, M. Paul Giacobbi, M. Jean Glavany, M. Didier Julia, M. Jean-Paul Lecoq, M. Lionnel Luca, M. Didier Mathus, M. Renaud Muselier, M. Rudy Salles, Mme Odile Saugues, M. Michel Vauzelle